

BULLETIN D'INSCRIPTION

Important : toutes les rubriques doivent être complétées. Un bulletin par stagiaire et par formation.

FORMATION

Intitulé..... Nombre d'heures.....
Dates.....Lieu.....

STAGIAIRE, si salarié, joindre le dernier bulletin de salaire

M Mme Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....Date de naissance.....
Téléphone.....Courriel.....
Poste occupé.....Identifiant Pôle Emploi, le cas échéant.....
Classification Ouvrier Employé Agent de maîtrise Cadre Dirigeant salarié TNS

ENTREPRISE

Enseigne ou raison sociale.....
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....
Contact (Chef d'entreprise).....
Siret du point de vente.....Effectif de l'entreprise..... salariés
Convention collectiveOPCO.....
Téléphone.....Courriel.....

MODALITES D'INSCRIPTION, voir conditions au verso

Veillez nous retourner ce bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du dernier bulletin de salaire pour les salariés, au plus tard 3 semaines avant la formation :

par courriel contact@ifopca.fr **par fax** 01 55 26 39 91
par courrier **IFOPCA Paris** - 14, rue des Fillettes - 75 018 Paris
IFOPCA Toulouse - 146-200, avenue des Etats Unis - 31200 Toulouse

Fait à : Le :

Signature (et cachet d'entreprise s'il y a lieu)

MODALITES D'INSCRIPTION

INSCRIPTION

- L'inscription est formalisée par le retour du bulletin **d'inscription complété et signé** et/ou du devis accepté avec **son règlement** et la convention de formation professionnelle afférente signée, **au plus tard 3 semaines avant le début de la formation**, sauf exception.
- Une convocation avec plan d'accès et horaires sera établie au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

FINANCEMENT

- **Pour les financements propres** : un devis et une convention de formation établis par l'IFOPCA devront être retournés accompagnés du chèque de règlement pour valider l'inscription. Ce règlement ne sera encaissé qu'après la formation.
- **Pour les demandeurs d'emploi** : un devis sera déposé dans l'espace personnel du demandeur d'emploi (grâce au numéro d'Identifiant) qui devra être validé par le demandeur d'emploi (sans engagement financier) afin que le conseiller Pôle Emploi puisse y avoir accès et étudier la demande.
- **Pour les salariés** :
 - **D'une entreprise relevant de la convention collective 3244** (Commerce de détail de fruits et légumes, épicerie et produits laitiers) : Une prise en charge partielle du coût de la formation pourra être assurée par l'OPCOMMERCE (ex FORCO), sous réserve que l'entreprise soit à jour de ses cotisations pour la formation professionnelle. et qu'elle n'a pas épuisé ses fonds disponibles.
Un reste à charge à l'entreprise est à prévoir, et elle doit se mettre impérativement en lien avec l'OPCOMMERCE pour s'assurer de la hauteur du financement.
 - **D'une entreprise relevant d'une autre convention collective** : L'inscription se fera après validation de l'OPCO (anciennement OPCA) de l'entreprise sur présentation d'un devis et d'un programme de formation, ou réglée directement par l'entreprise.
- **Pour les TNS (Travailleurs Non-Salariés et conjoint non-salariés)** : L'entreprise devra effectuer une demande préalable de prise en charge auprès du Point Accueil AGEFICE de son département (financement des formations des Travailleurs Non-Salariés). Un devis et une convention de formation seront établis par l'IFOPCA, et devront être retournés signés accompagnés du chèque de règlement.
- Les chèques sont à rédiger à l'ordre de « **IFOPCA** ».